



Comment choisir son avocat ?

Fiche pratique publié le 23/06/2017, vu 841 fois, Auteur : [Mathilde Lambert](#)

Avec pour mission générale de défendre leur client dans l'affaire qui les engage, les avocats sont des hommes de loi servant d'intermédiaire entre l'individu et la cour. Le choix d'un avocat paraît alors nécessaire pour maximiser les chances de réussite du plaidoyer. Comment donc procéder ? Voici quelques indications pour vous aider à effectuer le choix de votre défenseur devant la loi.

À la recherche d'un avocat

Il n'existe pas un moyen fiable à 100% pour trouver un bon avocat. Cependant, l'adoption de certaines démarches favorise cette recherche. Par exemple, un excellent moyen d'être sûr de tomber sur un avocat compétent est de prendre l'avis de son entourage. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos parents, vos amis ou vos collègues. Des propositions vous seront sûrement faites sur la base d'expériences vécues. Prenez toutefois la peine de poser des questions afin de comprendre chaque cas de figure. Tous les avocats ne possédant pas les mêmes facultés : optez donc pour ceux dont l'affaire est le plus similaire à la vôtre.

Si cela ne fonctionne pas, rendez-vous à la mairie. Une liste exhaustive des avocats inscrits au barreau dans la juridiction de votre mairie est disponible et consultable par le public. Effectuez alors une sélection de choix entre ces nombreux avocats. Pour cela, il faudra se baser sur certaines considérations telles que la proximité de son agence par rapport à votre résidence ou bureau. Ainsi, vous pourrez vous rendre à son cabinet sans grande difficulté.

Tarif des avocats : comment procéder ?

Une fois que vous avez dressé une liste de potentiels avocats, il faudra maintenant passer à une seconde sélection. À cette étape-ci, compte sera tenu des honoraires de l'avocat. Ne pouvant dépenser votre fortune dans la défense d'une affaire, le mieux est de choisir l'avocat le moins onéreux, mais tout de même compétent. Enfin, dans la mesure du possible, n'hésitez pas à appeler chacun des avocats présélectionnés. Il s'agira de vous renseigner sur le prix du premier rendez-vous et celui de la défense éventuelle de votre affaire. Après plusieurs réponses, le choix se fera plus aisément. S'il s'avère que l'État pourrait participer au paiement de votre avocat, veuillez le lui notifier à temps. Ce mode de paiement n'est pas en effet accepté de tous.

Autre critère de sélection

Le monde des avocats est généralement réparti en deux catégories : les avocats généralistes et les avocats spécialisés. En fonction de votre situation, vous pourrez par exemple opter pour un généraliste plutôt qu'un spécialiste dont les honoraires reviendront sûrement plus chers. Gardez cependant à l'esprit qu'un spécialiste est incontournable dans son domaine de prédilection.